



Distr, LIMITED

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/5
Janvier 2021

Original: ENGLISH

Neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux espèces et espaces spécialement protégées (SPA) dans la région des Caraïbes

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC
SUR LES AIRES PROTÉGÉES**

ACRONYMES

ACP	Afrique, Caraïbe et Pacifique
AEM	Accord Environnemental Multilatéral
AMP	Aires Marines Protégées
AP	Aires Protégées
CAR	Centre d'Activité Régional
COP	Conférence des Parties
GT	Groupe de Travail
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
RAN	Réseau d'Activité Régional
SPAW	Espèces et Espaces Spécialement Protégées
STAC	Comité Consultatif Scientifique et Technique

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC SUR LES AIRES PROTÉGÉES

1. INTRODUCTION

1. Lors de la première rencontre des parties prenantes (COP) du Protocole SPAW, ayant lieu à la Havane (24 et 25 Septembre 2001), il a été accordé, par la Décision I.7 un “mandat spécifique au STAC pour la création de groupes de travail Ad Hoc dans le but de travailler sur ces thèmes qui, dû à leur complexité ou leur niveau de spécialisation, requièrent une attention spéciale”. Quatre groupes de travail ont ainsi été créés, dédiés respectivement aux aires protégées, aux espèces, aux exemptions et plus récemment, aux sargasses. Les Groupes sont mis en place par le STAC et récemment renouvelés avec des termes de références et des tâches spécifiques spécialement élaborés à la suite du dernier STAC au Panama en 2018. Ils sont composés d’experts désignés pour leurs compétences scientifiques et techniques, leur disponibilité et leur réactivité au sein du groupe. Les experts étaient désignés en considérant également la couverture géographique du groupe. Les experts peuvent être nommés par une partie ou plusieurs, le secrétariat incluant le CAR-SPAW, les membres observateurs ou les RAN. Une fois désignés, les membres participent *Intuitu personae*. La présidence des groupes de travail est actuellement assurée par le CAR-SPAW. Dans l’éventualité selon laquelle le consensus ne pourrait être atteint sur des tâches spécifiques, les présidents garantissent que la diversité d’opinion soit consciencieusement représentée dans les rapports et révisions aux parties prenantes, observateurs et ultimement au STAC.

1.1. Mandat et composition

2. Établi en Janvier 2020, le Groupe de Travail *ad hoc* pour le STAC du Protocole SPAW est chargé des tâches suivantes, assignées par les Termes de Référence des Groupes de Travail *ad hoc* du STAC du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12):

Tâches prioritaires:

- Tâche 1 - Examiner et soumettre des recommandations aux propositions des parties contractantes pour l’ajout de nouvelles aires protégées aux annexes du protocole SPAW;

-Tâche 2 - Revoir si nécessaire la procédure à travers laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire comme sites SPAW.

Tâches supplémentaires provenant des priorités traitées lors de la STAC 8:

- Tâche 3 - Le développement d’un programme de coopération venant à l’appui des aires protégées répertoriées et en accord avec les commentaires fournis par le STAC. Le programme se doit d’accorder une attention particulière à l’examen des lacunes et des besoins, afin d’analyser la connectivité écologique entre les sites, et renforcer le réseautage et les capacités;

- Tâche 4 - Sur proposition du président et conformément à l’article 19 et au par. 25 des lignes directrices et critères approuvés pour l’inscription des aires protégées, proposer un format de rapport sur l’état des sites inscrits aux Parties contractantes.

3. Le groupe de travail actuel de l'AP est composé de 14 experts, 12 désignés par 7 pays et 2 désignés par des observateurs ou en tant qu'indépendant (voir l'annexe 1).

2. TRAVAUX MENÉS LORS DE LA BIENNALE 2019-2020

4. **TÂCHE 1- Examiner et soumettre des recommandations aux propositions des parties contractantes pour l'ajout de nouvelles aires protégées aux annexes du protocole SPAW;**

Méthodologie

La demande de la République dominicaine d'inclure le parc national de Cotubanama dans les sites d'inscription SPAW a suivi le même processus que les examens précédents.

5. Le CAR-SPAW procède comme suit afin d'évaluer les propositions;
1. Certains experts du groupe de travail sur les AP examinent la proposition;
 2. Un rapport provisoire est fait; incluant les points manquants;
 3. Celui-ci est envoyé au pays pour correction ou pour ajout d'informations complémentaires;
 4. Les informations reçues sont communiquées aux experts pour examen final;
 5. Le groupe d'experts conclut à savoir s'il soutient ou non la proposition.
6. La proposition de la République Dominicaine d'inclure le Parc National de Cotubanama dans les sites d'inscription SPAW a été soumise au secrétaire de SPAW pour examen le 24 mai 2019. Un accusé de réception a été envoyé à la même date par le secrétariat du PNUE.
L'examen de la proposition par les experts du groupe de travail AP a été présenté lors de la réunion des sessions d'introduction des groupes de travail, le 18 mars 2020.
7. En mars 2020, cinq (5) des experts se sont portés volontaires pour l'examen de la proposition de la République Dominicaine:
- Ana Maria Gonzalez Delgadillo,
 - Nacor Bolaños-Cubillos,
 - Gonzalo Cid,
 - Samantha Dodwell,
 - Emma Doyle
8. La proposition a été soumise à une série d'examens, réalisés par les experts grâce à des outils de collaboration en ligne tels que les documents Google et la plateforme Teamwork.
La version finale du document révisé a été traduite en espagnol et envoyée au gouvernement de la République Dominicaine le 10 octobre 2020.

Les commentaires et explications de la République Dominicaine ont été renvoyés au CAR-SPAW le 3 novembre 2020, et la synthèse de la proposition a été envoyée pour révision finale le 1er décembre 2020.

9. **Résultats et points clés**

- Les experts recommandent de soutenir pleinement cette proposition.
- Les experts recommandent également que toutes les nouvelles demandes incluent un plan de gestion à jour et un rapport d'évaluation de performance afin d'être prises en considération pour l'inscription.
- Les experts soutiennent que les critères de gestion efficaces, y compris l'(auto) évaluation de l'action de

gestion, c'est-à-dire dans quelle mesure le site atteint ses buts et objectifs et le processus de mise à jour du plan de gestion, devraient être mis en évidence car ce sont des aspects clés de la protection du site.

- Les experts suggèrent de poursuivre les discussions sur la révision du processus d'inscription des aires protégées afin de mettre davantage l'accent sur l'efficacité de la gestion, et s'éloigner par conséquent d'une approche «d'inventaire», principalement descriptive.
- Les experts soulignent l'importance du renforcement des capacités des sites SPAW pour aider à répondre aux besoins d'efficacité de la gestion, par exemple via CaMPAM.

TÂCHE 2 - Revoir si nécessaire la procédure à travers laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire comme sites SPAW.

Aucun travail spécifique n'a été diligenté sur cette tâche, mais les experts recommandent de l'examiner pour le prochain exercice biennal (voir ci-dessous).

TÂCHE 3 - Le développement d'un programme de coopération venant à l'appui des aires protégées répertoriées et en accord avec les commentaires fournis par le STAC. Le programme se doit d'accorder une attention particulière à l'examen des lacunes et des besoins, afin d'analyser la connectivité écologique entre les sites, et renforcer le réseautage et les capacités

Méthodologie

10. Sur la base des discussions du Groupe de travail sur cette question, ayant eu lieu lors de sa 1ère réunion le 23 avril 2020, le CAR-SPAW a partagé une ébauche de projet le 5 juin 2020, justifiant le but, la portée et les objectifs du programme de coopération, en utilisant une plateforme de collaboration en ligne. Cette ébauche a fait l'objet d'assez peu d'observations dans le délais imparti.
11. Afin de coordonner et d'éviter les chevauchements avec les travaux réalisés dans le cadre du projet intitulé « Renforcement des capacités liées aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) - Phase III - (ACP-AME) », notamment, l'évaluation de CaMPAM, et la conception d'un réseau écologique d'AP dans les Caraïbes, le GT s'est réuni à nouveau les 30 septembre, 10 octobre et 15 octobre 2020. Ces réunions ont permis aux experts du GT et aux consultants du projet ACP de superviser leurs travaux respectifs et de proposer des recommandations ou des suggestions aux propositions, et le CAR-SPAW a souligné la nécessité de coordonner le groupe de travail sur les AP avec les moyens et les consultants du projet ACP et de produire ensemble des résultats qui répondront à la fois aux attentes des bailleurs de fonds du projet et des Parties signataires du protocole SPAW concernant le réseau humain régional et le programme écologique SPAW (annexe 4). À partir de ces discussions, les trois documents ont été partagés sur la plateforme TeamWork :
 - « Développer un réseau écologique entre les AP répertoriées SPAW de la Grande Région Caraïbe » par Bill Kiene le 15 octobre à l'aide de l'outil en ligne Google document ;
 - « Cadre de coopération » de Lloyd Gardner le 10 janvier 2021 sur la plateforme TeamWork ;
 - « Bilan complet de l'efficacité et de l'impact du Réseau et Forum des gestionnaires des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) » par Nicole A. Brown le 23 octobre 2020 sur la plateforme TeamWork.
12. À ce jour, peu de commentaires ont été faits sur l'ensemble des documents ci-dessus. Si les documents du projet ACP sont présentés comme des documents officiels au STAC 9, les deux notes issues du groupe de travail datant de juin 2020 et janvier 2021 sont elles, annexées à ce présent rapport, faute d'un consensus en faveur de l'un ou de l'autre.

Résultats et points clés

13. Ni la proposition de « Cadre de coopération » partagée le 10 janvier 2021, ni la proposition datant de juin 2020, n'atteignent de consensus et ne peuvent donc être retenues comme base de travail du STAC.

De ce fait, des échanges hors délais ont eu lieu entre les experts et certaines idées fortes pourraient être retenues bien que non validées par les experts à ce jour. Ces échanges sont disponibles en annexe.

14. Recommandations du groupe au STAC:

- Le STAC 9 pourrait demander au groupe de travail d'élaborer un document décrivant les options pour un programme de coopération à l'appui de l'inscription des aires protégées et des aires protégées inscrites, conformément à l'article 7 (2) du protocole SPAW et à l'annexe 1.1.2 des termes de référence du groupe de travail.
 - Ce faisant, le groupe de travail devrait prendre en compte le rapport sur la connectivité écologique et l'examen de CaMPAM présenté au STAC 9.
 - Le document sur les options devrait inclure un bref aperçu de la coopération actuelle (c'est-à-dire comment l'article 7 (2) est mis en œuvre), identifier les lacunes et les besoins, et expliquer comment les options proposées modifieraient le statu quo.
- Le STAC 9 pourrait demander au Secrétariat et au CAR-SPAW d'examiner les opportunités de collaboration accrue avec les réseaux d'AMP et les initiatives de renforcement des capacités existants dans la région.

15. Au regard du Programme de coopération *per se*, les experts précisent et recommandent que:

- Un programme de coopération doit bénéficier aux aires protégées et permettre de valoriser les efforts régionaux de conservation grâce à la mise en réseau connexe et à la connectivité écologique. Ils encouragent à adopter une approche ascendante basée sur les besoins des gestionnaires au niveau des sites dans la consolidation du programme de coopération, plutôt que de s'appuyer sur une gouvernance descendante. Cette gouvernance est cruciale pour assurer un soutien constructif à la gestion des AP dans la région. Les besoins au niveau du site (accès aux donateurs, gestion des fonds, renforcement des capacités, base de données, plan de gestion ...) ne sont pas nécessaires au même titre que les besoins au niveau du réseau (changement climatique, capacités financières et administratives, connectivité ...).
- Le programme de coopération doit impérativement prendre en considération la capacité des gestionnaires d'Aires protégées à répondre aux problématiques et risques émergents soit les pandémies, changements climatiques ou crises financières.
Plus largement, en cas de crise, les stratégies de soutien aux moyens d'existence communautaires et / ou de réduction des menaces doivent être abordées. Cela ne peut être résolu qu'au niveau national et du site, et devrait être reflété dans les plans de système national d'AP et les plans de gestion de site.
- Le programme de coopération devrait avoir un outil de suivi de l'efficacité des aires protégées, comme composante principale.
- Autrement, il a été proposé qu'un programme de coopération soit présidé par un individu désigné ou un bureau séparé du CAR étant si possible, un RAN.

TÂCHE 4 - Sur proposition du président et conformément à l'article 19 et au par. 25 des lignes directrices et critères approuvés pour l'inscription des aires protégées, proposer un format de rapport sur l'état des sites inscrits aux Parties contractantes.

16. Un projet a été rédigé, mais n'a pas encore été partagé avec le groupe du fait du manque d'information sur le projet ACP AME qui risquait d'engendrer des chevauchements et pour assurer leur complémentarité. Ensuite, le calendrier est devenu trop contraint. Cette tâche sera définitivement poursuivie au cours du prochain exercice biennal à moins que le STAC ne la retire des tâches en cours.

3. CONCLUSION GÉNÉRALE DU CAR-SPAW

Le CAR-SPAW tient d'abord à remercier le groupe pour son dévouement, son engagement et son travail tout au long de la période, ainsi que le gouvernement de la République dominicaine pour sa proposition d'inclure le parc national de

Cotubanama dans les sites SPAW et pour ses échanges constructifs et interactifs avec le groupe de travail.

Compte tenu des contributions des experts et des évaluations finales, le CAR-SPAW recommande au STAC de :

- apporter son plein soutien à la proposition du gouvernement de la République dominicaine et de recommander à la COP 11 d'approuver l'inclusion du parc national de Cotubanama dans les sites SPAW.
- demander aux pays d'inclure un plan de gestion actuel et un rapport d'évaluation des performances dans leurs prochaines candidatures et de poursuivre les discussions sur les critères de gestion efficaces.
- demander à son groupe de travail d'élaborer ces critères et de réviser le processus d'inscription des aires protégées dans le cadre de la tâche 2.
- demander à son groupe de travail de poursuivre sa tâche 4, de terminer le format de rapport sur l'état des sites répertoriés aux Parties contractantes.
- encourager son groupe de travail à poursuivre l'élaboration d'un programme de coopération, en présentant des options à l'appui de l'inscription des aires protégées et des aires protégées inscrites, comme décrit ci-dessus.
- demander au Secrétariat et au CAR-SPAW d'envisager des opportunités de collaboration avec les réseaux d'AMP existants et d'accroître les initiatives de renforcement des capacités dans la région.
- convaincre les Parties, et en particulier les Parties signataires du protocole SPAW, de désigner des experts afin de diversifier les compétences et l'expertise, et d'assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive, mais aussi comme moyen efficace d'être impliqué dans la mise en œuvre de SPAW et mieux exprimer leurs besoins et souhaits en préparation des prochaines assemblées officielles.
- améliorer l'implication du CAR et du groupe de travail sur les AP dans le projet ACP AME, pour une meilleure coordination d'intégration des actions relatives aux AMP, éventuellement le soutien d'une petite partie de l'activité du CCR et le lien avec les autres sous-programmes.

Si nécessaire, réviser le mandat et en particulier l'annexe (mettre à jour les tâches actuelles du groupe de travail)

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DU STAC SUR LES AIRES PROTEGEES

Nom de l'expert	Affiliation
Adriel Castaneda	Belize
Alicia Nunez	Belize
Ana Maria Gonzalez-Delgadillo	Colombie
Nacor Bolaños-Cubillos	Colombie
Juan Luis Gonzalez	République Dominicaine
Ricardo Rodriguez	République Dominicaine
Cyrille Barnerias	France
† Paul Hoetjes	Pays-Bas
Tadzio Bervoets	Pays-Bas
Eric F. Salamanca	Turques et Caïques
Gonzalo Cid	USA
Samantha Dodwell	USA
Lloyd Gardner	Ind / membre du groupe précédent
Emma Doyle	GCFI
Sandrine Pivard	CAR-SPAW / présidente du groupe

ANNEXE 2

Recommandations-cadres pour le programme de coopération des aires protégées à l'appui des sites listés SPAW

L'objectif de ce document est de présenter un cadre qui définit les principales caractéristiques d'un programme de coopération pour les aires protégées (AP) répertoriées dans SPAW, pour prise en considération dans le cadre du projet de consortium de réseaux commandé par le PNUE, et à soumettre au prochain Comité consultatif scientifique et technique (STAC) début 2021. Ce cadre vise à définir plus précisément la finalité générale, la portée et les objectifs du programme de coopération et explore les approches stratégiques de la coopération. Ce document est basé sur le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur les AP consacrée à cette tâche spécifique et sur les contributions détaillées fournies par les membres du groupe. D'autres éléments ont été tirés des documents de travail qui peuvent être trouvés dans les fichiers de la plateforme TeamWork du groupe de travail (évaluation de la capacité de gestion de CaMPAM 2011, évaluation de CaMPAM 2016, projet de consortium de réseau du PNUE-PEC et ses termes de référence d'évaluation) et des diverses contributions des experts.

Contexte

La région des Caraïbes se caractérise par sa biodiversité exceptionnelle, et est abrite deux points chauds de biodiversité pour les priorités de conservation (Myers N. *et al.*, 2000). C'est aussi une région fortement dépendante des ressources naturelles à la fois pour le bien-être des populations respectives et pour l'économie des États et territoires, ainsi que pour atténuer les impacts des catastrophes naturelles aggravées par le changement climatique. En outre, les caractéristiques côtières et insulaires des Caraïbes impliquent une interdépendance étroite entre les environnements océaniques et terrestres dans toute la région.

Cependant, les Caraïbes sont également caractérisées par des considérations sociales, économiques et politiques extrêmement complexes et diverses. Cette diversité engendre des défis et des opportunités pour la mise en œuvre de programmes de coopération régionale, la diffusion d'opportunités de financement et le lancement de nouvelles initiatives.

Plus de 1 300 aires protégées sont enregistrées en vertu de leur législation appropriée dans les 37 pays et territoires qui composent la région des Caraïbes, mais seule une partie de ces aires est clairement définie et gérée efficacement. Créé en 1997 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement - Programme pour l'environnement des Caraïbes (PNUE-PEC), le réseau de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM), chargé de renforcer les capacités des aires marines protégées des Caraïbes (AMP), n'a pas atteint tous les territoires comme initialement prévu. Alternativement, plusieurs réseaux sous-régionaux existent et sont des entités efficaces et reconnues (voir Annexe 2).

Pour encourager tous les pays et territoires des Caraïbes à développer leurs aires protégées, à améliorer leur efficacité et à les proposer pour inscription au Protocole SPAW, les 17 Parties au Protocole SPAW ont recommandé de développer un programme de coopération capable de résoudre les difficultés. ci-dessus afin d'améliorer la connectivité biologique et organisationnelle à travers les Caraïbes

Éléments clés à garder à l'esprit :

- Les gestionnaires d'AP sont souvent absorbés par les problèmes de gestion locale et il peut être difficile pour eux de travailler sur les problèmes régionaux. Les activités devraient être facilitées autant que possible

par un organe de coordination pour alléger le fardeau supplémentaire des gestionnaires d'AP.

- Le programme de coopération devrait faciliter l'accès aux donateurs et aux opportunités de financement indépendamment du contexte politique du pays.

- L'adoption d'une approche ascendante basée sur les besoins des gestionnaires au niveau des sites dans la consolidation du programme de coopération, au lieu de s'appuyer sur une gouvernance descendante, sera cruciale pour assurer un soutien constructif à la gestion des AP dans la région.

Objectif

Le but du programme de coopération est d'améliorer la gestion des AP classées SPAW jusqu'à la norme mondiale des meilleures pratiques de conservation, dans le but d'améliorer la connectivité écologique à long terme dans toute la région des Caraïbes.

Pour ce faire, plusieurs composants peuvent être détaillés ci-dessous :

- Collaborer avec les réseaux existants pour optimiser le succès de leurs activités et initiatives avec et pour les responsables des AP
- Collecte de fonds, soutien et lancement de programmes de subventions
- Améliorer le renforcement des capacités grâce à la formation à la gestion des aires protégées, au partage d'expériences et de bonnes pratiques et aux échanges de personnel
- Partage des connaissances : utiliser la meilleure science disponible pour guider la législation et les politiques ; accroître l'éducation, la formation et la sensibilisation ; mettre l'accent sur la conservation et le plaidoyer ; et mettre en œuvre et normaliser la recherche et le suivi *in situ*
- Partager les outils: SIG, base de données, méthodologies standardisées, évaluation de la gestion des AP

La valeur ajoutée d'un programme régional de coopération des AP est qu'il met l'accent sur une vue d'ensemble en termes de priorités régionales. Les solutions régionales au changement climatique, les faibles capacités administratives ou la faible connectivité, ne répondent pas nécessairement aux problèmes au niveau des sites (accès aux bailleurs de fonds, gestion des fonds, renforcement des capacités, base de données, plan de gestion et évaluation de la gestion ...). Le but du programme de coopération est que la somme des parties ajoute de la valeur aux efforts de conservation au lieu de traiter des problèmes individuels, tout en servant également les objectifs du Protocole SPAW

Portée

Si la finalité précédemment énoncée offre une vision à long terme pour ce programme de coopération, la réalité pratique est façonnée par des contraintes institutionnelles et financières qui nécessitent d'adopter une portée plus étroite. Pour cette raison, les experts membres du groupe de travail de l'AP ont convenu que le programme de coopération ne doit être lancé que dans les 35 sites répertoriés au titre du protocole SPAW (article 7 (2) du protocole), comme indiqué à l'annexe 1.

Cependant, il y a place pour un compromis possible sur la portée : travailler à partir de sites répertoriés SPAW comme un début, mais étendre au-delà de cette portée, au sein des Parties contractantes de SPAW, et les encourager à demander l'inscription des AP pour étendre les réseaux d'AP écologiquement représentatives et donc poursuivre les objectifs du protocole SPAW (article 7 (1) du protocole). Grâce à cette interaction, les AP non inscrites pourraient également être renforcées à un niveau où elles pourraient également être nommées pour être inscrites comme des sites SPAW.

Pour aider à garantir que les besoins prioritaires en capacités soient bien pris en charge, il est recommandé que les divers programmes de conservation marine de la région travaillent ensemble pour déterminer

collectivement des moyens efficaces de fournir un soutien pour répondre à ces besoins grâce à un processus de planification stratégique collective pour la région. Le programme de coopération proposé devrait renforcer la collaboration avec et entre les réseaux existants (voir annexe 2) pour développer des mécanismes de coopération qui, à leur tour, soulageront la pression de travail sur les gestionnaires d'AMP, l'un des éléments clés. Par la suite, le programme de coopération devrait s'appuyer sur d'autres réseaux régionaux dédiés à la conservation tels que CARIMAM (Réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes) ou WIDECAST (Réseau des tortues marines des Caraïbes) qui sont profondément impliqués dans les questions d'AP et peuvent ajouter de la valeur en termes de connectivité écologique à un réseau.

Contenu du programme

Les questions suivantes devraient définir un cadre clair pour les travaux à venir du groupe de travail sur les aires protégées. Les experts membres devraient discuter de chacune de ces options et questions en conséquence, à la suite des discussions qui ont eu lieu depuis mars. Les experts peuvent également ajouter de nouvelles questions pour renforcer davantage la proposition de programme de coopération. Une fois de plus, le document résultant sera présenté au prochain STAC.

1. Coordination et gouvernance

Quels seraient les arrangements institutionnels appropriés pour le fonctionnement du programme, et quelle serait la relation avec le Secrétariat SPAW (Unité de Coordination Régionale et Centre d'Activité Régional) ?

Le programme devrait-il être établi au sein du Secrétariat SPAW en tant qu'initiative de collaboration multi-institutionnelle formelle comme un réseau d'activité régional (RAN) ou en tant qu'organisation indépendante soutenue ou non par le Secrétariat SPAW à travers des accords formels ?

Le Secrétariat SPAW soutient le programme de coopération organisé et géré par ses membres, en intégrant les professionnels, le personnel des AP et les observateurs / organisations de la société civile / universités / autres parties prenantes au processus SPAW ?

Quel est le dispositif de gouvernance du programme le plus approprié pour garantir l'efficacité et pour s'assurer que le programme de coopération facilite les gestionnaires d'AP dans leurs activités quotidiennes tout en se concentrant sur les questions régionales en même temps ?

2. Financement

Comment avoir de la crédibilité auprès des donateurs potentiels et faciliter l'accès au financement pour toutes les aires protégées ?

3. Programme de travail

La tâche à accomplir comprend plusieurs éléments distincts : (a) les lacunes et les besoins en matière de gestion des AP ; (b) analyse de la connectivité écologique entre les sites classés SPAW ; et (c) le développement du réseau. Pour aborder expressément ces éléments dans le cadre du programme de coopération, le groupe de travail devra procéder à une évaluation des besoins. Pour cette raison, il sera crucial pour le groupe de travail d'utiliser des documents régionaux synthétiques comme ceux élaborés dans le cadre du projet du Grand écosystème marin des Caraïbes (CLME +), des profils des écosystèmes ou de l'évaluation de la capacité de gestion de MPACONNECT par exemple. En outre, ces évaluations régionales chevauchent le format de rapport (tâche 4). À cet égard, l'examen et la création d'un format pour demander

des mises à jour du réseau existant façonneront les propriétés du programme de coopération

Conclusion et perspectives

Pour surmonter les frictions politiques potentielles et appliquer le protocole SPAW, il est essentiel de déclarer que l'objectif à long terme est d'améliorer les connectivités biologique et écologique dans toute la Caraïbe grâce à une liste élargie des sites SPAW.

En raison de la diversité des statuts politiques des pays et territoires des Caraïbes, un programme inspiré des réseaux d'activité régionaux qui collabore avec les réseaux sous-régionaux existants pourrait être une option.

La gouvernance du programme pourrait être assurée par les gestionnaires et le personnel des institutions d'appui et son budget de fonctionnement doit être tel qu'il soit guidé par les besoins de gestion des AMP

Annexe 1 : Sites répertoriés sous le protocole SPAW :

1. Belize: Glover's reef Marine Reserve
2. Belize: Hol Chan Marine Reserve
3. Belize: Port Honduras Marine Reserve
4. Colombia: Sanctuary Ciénaga Grande de Santa Marta
5. Colombia: Regional Seaflower Marine Protected Area
6. Colombia: Regional Natural Park of Wetlands between the rivers León and Suriquí
7. Cuba: Parque Nacional Guanahacabibes
8. Cuba: Parque Nacional Cayos de San Felipe
9. Dominican Republic: National Park Jaragua
10. Dominican Republic: La Caleta Submarine Park
11. Dominican Republic: National Park Sierra de Bahoruco
12. Dominican Republic: National Park Haitises
13. France: Réserve naturelle nationale de l'Amana
14. France: Île du Grand Connétable
15. France: Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura
16. France: Étangs des Salines
17. France: Versants Nord de la Montagne Pelée
18. France: Parc National de la Guadeloupe
19. France: Réserve Naturelle Nationale de Petite Terre
20. France: Sanctuaire Agoa
21. France: Étangs Lagunaires de Saint-Martin
22. France: Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin
23. Grenada: Molinière-Beauséjour Reserve
24. Netherlands: Saba National Marine Park
25. Netherlands: St Eustatius National Marine Park
26. Netherlands: Man O War Shoal Marine Park in Sint Maarten
27. Netherlands: Bonaire National Marine Park
28. Netherlands: The Quill and Boven National Park in St. Eustatius
29. Netherlands: Saba Bank National Park
30. Netherlands: Mt. Scenery National Park in Saba
31. Saint Vincent and the Grenadines: Tobago Cay Marine Park

32. USA: Florida Keys National Marine Sanctuary
 33. USA: Dry Tortugas National Park
 34. USA: Everglades National Park
 35. USA: Flower Garden Banks National Marine Sanctuary
-

Annexe 2 : Principaux réseaux sous-régionaux d'AMP

1. Réseau des gestionnaires des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM)
 2. Réseau nord-américain des aires marines protégées (NAMPAN)
 3. MPA Connect
 4. Red Golfo, (Mexique, Cuba et USA)
 5. Projet Biodiversité et Gestion des Aires Protégées (BIOPAMA) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
 6. Alliance pour le Nature des Antilles Néerlandaises (DCNA)
 7. Réseau des aires marines protégées des Grenadines (Grenade St Vincent et les Grenadines soutenu par SusGren)
 8. MAR Fund (Récif méso-américain)
-

Annexe 3: Références

Bustamante, G., A. Vanzella, R. Glazer and L. Collado-Vides. 2018. The evolution of the Caribbean Marine Protected Area Management Network and Forum (CaMPAM): 20 years of the regional, multidimensional program for strengthening MPA practitioners. *Gulf and Caribbean Research* 29: GCFI1-9

Collado-Vides L. 2016. Evaluation of the Caribbean Marine Protected Area Management Network and Forum (CaMPAM), An analysis of the last 15 years of operation and recommendations to improve its services in the Wider Caribbean region. Florida International University. 25p.

Myers, N., Mittermeier, R., Mittermeier, C. et al. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403, 853–858 (2000). <https://doi.org/10.1038/35002501>

ANNEXE 3

Cadre de coopération (L. Gardner - Review Draft_v.1_2020 Dec. 17_unedited)

1. Introduction

Le préambule du Protocole SPAW fournit des orientations sur la portée des accords de coopération à développer pour atteindre les objectifs du Protocole. Le programme de coopération doit répondre aux principales considérations suivantes:

a) "... des options de développement mal conçues ..." constituent une "menace grave ..." pour "... l'intégrité de l'environnement marin et côtier de la région des Caraïbes". Les Parties au Protocole SPAW sont censées agir unilatéralement pour réduire et prévenir les menaces, mais peuvent être aidées dans leurs efforts par une action collective.

b) "... la région des Caraïbes constitue un groupe interconnecté d'écosystèmes dans lequel une menace environnementale dans une partie représente une menace potentielle dans d'autres parties". Les droits souverains et l'action unilatérale peuvent avoir un impact au-delà des frontières nationales car les Caraïbes sont un espace écologique partagé. À ce titre, l'action collective se traduit par une meilleure protection des ressources côtières et marines partagées.

(c) "... l'importance d'établir une coopération régionale pour protéger et, le cas échéant, restaurer et améliorer l'état des écosystèmes, ainsi que des espèces menacées et en danger et de leurs habitats dans la région des Caraïbes ...". Le principal objectif du Protocole SPAW est la restauration et l'amélioration des écosystèmes, au service desquels la protection des espèces menacées et des aires protégées n'est qu'une stratégie.

Les recommandations périodiques du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) et les décisions des réunions des Parties contractantes (COP) au Protocole SPAW se sont concentrées sur l'établissement d'arrangements de coopération pour soutenir la gestion des aires protégées

Cependant, un programme de coopération axé sur la gestion des aires protégées et des espèces menacées a peu de chances de produire les résultats escomptés du Protocole, pour les raisons suivantes:

a) Les stratégies de conservation étroitement axées sur les aires protégées entraînent souvent une fragmentation des écosystèmes, une utilisation intensive accrue des zones proches des aires protégées, une vulnérabilité accrue des espèces mobiles de la faune et une vulnérabilité accrue des aires protégées.

(b) Dans la plupart des pays des Caraïbes, la gestion des aires protégées relève du mandat de plusieurs organismes publics, souvent même pour un seul site. En tant que telles, la stratégie et la capacité de gestion doivent être comprises et abordées dans le contexte de l'architecture institutionnelle globale.

(c) L'autorité légale pour gérer les menaces provenant de l'extérieur des aires protégées, ou l'autorité pour donner effet aux programmes de mise en valeur, réside souvent dans des institutions qui n'ont aucune responsabilité directe de la gestion des aires protégées. Cela suggère qu'une programmation réussie des aires protégées devrait être conçue dans le contexte d'un cadre institutionnel plus large et d'un environnement propice.

(d) On prévoit que le changement climatique aura des effets néfastes sur les écosystèmes, y compris la

migration de certains habitats.

Les considérations qui précèdent suggèrent qu'un programme de coopération pour atteindre les objectifs du Protocole SPAW devrait être conçu pour être complémentaire et soutenir le cadre plus large des stratégies nationales de conservation et des initiatives de gestion des écosystèmes associées.

1.1 Objet du cadre de coopération

La dixième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole concernant les aires et les espèces spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (tenue à Roatán, Honduras, le 3 juin 2019) a appelé à des initiatives de coopération avec les institutions pour traiter des questions telles que la capacité de gestion des aires protégées, la surveillance et la recherche, la gestion des données et les systèmes d'information, et les menaces (par exemple la pollution, les sargasses et les espèces envahissantes).

La COP 10 a également adopté, avec quelques amendements, les recommandations de la huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (STAC 8).

Le STAC 8 a recommandé un large éventail d'initiatives de coopération comprenant des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations multilatérales. Les initiatives vont des projets nationaux aux programmes internationaux en passant par les mécanismes de gouvernance intergouvernementale

Des rapports récents sur l'état des habitats marins dans les Caraïbes, les évaluations régionales et mondiales des écosystèmes et l'évaluation des progrès du programme mondial sur la biodiversité indiquent que les investissements et les programmes de coopération n'atteignent pas nécessairement les objectifs des programmes et des traités.

Par conséquent, le programme de coopération pour le Protocole SPAW devrait se dérouler dans un cadre où chaque accord de coopération est conçu et mis en œuvre pour produire des résultats mesurables en vue de la réalisation des objectifs spécifiques du Protocole.

Le cadre de coopération :

- Reconnaît le contexte national, régional et mondial qui influence les programmes de conservation ;
- Recommande des principes directeurs pour la conception des accords de coopération ;
- Suggère la portée du programme et les modalités de mise en œuvre ; et
- Réitère la nécessité d'une évaluation des résultats et des impacts.

2. Contexte du programme de coopération SPAW

Le programme de coopération SPAW doit être sensible aux problèmes et programmes actuels et émergents aux niveaux national, régional et mondial.

À son niveau le plus élémentaire, le programme de coopération doit répondre aux besoins des Parties à SPAW pour une gestion efficace des aires protégées, des espèces menacées et en voie de disparition et des écosystèmes associés afin de respecter les engagements du Protocole SPAW. La conception et le déploiement efficace des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de mise en œuvre et des systèmes d'apprentissage et de gestion des données nécessitent une action coordonnée, ciblée et cohérente qui ne peut être laissée uniquement au Secrétariat et au Centre d'activités régional de SPAW (CAR).

La dégradation et la perte continues de ressources écologiques critiques résultent des forces naturelles et des

politiques et stratégies de développement des gouvernements. La fréquence accrue des catastrophes naturelles et d'autres sources de perturbations limitera encore davantage la capacité des pays à gérer efficacement leurs ressources écologiques. En plus de lutter contre les facteurs de stress naturels, le programme de coopération devrait soutenir la conception et la mise en œuvre efficace de politiques publiques appropriées. En effet, l'accent mis sur les systèmes habilitants et les capacités proposés par la stratégie régionale et le plan d'action pour l'évaluation, la protection et / ou la restauration des principaux habitats marins dans les Caraïbes 2021-2030 devrait être perçu comme une première étape minimale vers l'amélioration processus de décision de développement.

Les Parties SPAW sont également parties à d'autres programmes régionaux et mondiaux, pactes et accords multilatéraux sur l'environnement. De nombreux programmes et conventions internationaux sont plus récents que la Convention de Cartagena et le Protocole SPAW, et / ou ont évolué pour établir des cibles et des mécanismes de rapport afin de suivre les progrès vers les objectifs convenus. Il est probable que les Parties subiront des pressions pour être plus réactives à ces obligations internationales, en raison de l'urgence accrue des programmes tels que le cadre de la biodiversité pour l'après-2020, l'Accord de Paris sur le changement climatique et le cadre de réduction des risques de catastrophe. Le programme de coopération SPAW doit répondre à ces programmes régionaux et internationaux, en facilitant la traduction entre les objectifs mondiaux et nationaux, dans le contexte de la réalisation des objectifs du Protocole SPAW.

Les déclarations des Nations Unies de 2021-2030 en tant que Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et de 2020-2030 en tant que Décennie d'action des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement durable sont susceptibles de faire pression sur le Programme pour l'environnement des Caraïbes pour qu'il soutienne les deux initiatives. Cette pression pourrait être dirigée par l'ONU Environnement, les Parties ou des institutions privées et non gouvernementales cherchant à bénéficier de l'imprimatur de l'ONU Environnement et / ou du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

Le cadre de gouvernance régional proposé par le projet sur les grands écosystèmes marins du plateau des Caraïbes et du nord du Brésil (CLME +) identifie un mécanisme permanent de coordination des politiques pour faciliter l'intégration des programmes régionaux des organisations des Nations Unies, des programmes des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales des Caraïbes. et l'interface des programmes avec les pays de la région des Caraïbes. Les complexités de l'intégration des processus décisionnels définis par la souveraineté des États, les traités juridiques contraignants et les mandats de programme des organisations intergouvernementales des Nations Unies et des Caraïbes seront sans aucun doute exacerbées par les plans (annoncés en janvier 2020) par les Nations Unies pour renforcer les rôles de ses bureaux multipays dans la région dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le déploiement d'une nouvelle plate-forme de coordination régionale des Nations Unies et de nouveaux agents de coordination aura sans aucun doute un impact sur le Programme pour l'environnement des Caraïbes et les Parties à SPAW.

3. Principes directeurs du programme de coopération

La conception et la mise en œuvre du programme de coopération SPAW devraient être guidées par des principes qui protègent l'intégrité écologique, améliorent la gouvernance, soutiennent l'apprentissage et améliorent les résultats et l'impact du programme.

Principe I: La connectivité est un aspect critique des processus écologiques, et la conservation de la connectivité est donc nécessaire pour la protection de la biodiversité et le maintien de l'intégrité des écosystèmes.

Le Protocole SPAW reconnaît l'importance de la connectivité pour la santé des écosystèmes côtiers et

marins dans sa définition de la limite géographique de la zone du Protocole pour inclure :

"i) les eaux situées côté terre de la ligne de base à partir desquelles la largeur de la mer territoriale est mesurée et s'étendant, dans le cas des cours d'eau, jusqu'à la limite d'eau douce; et ii) les zones terrestres connexes (y compris les bassins versants) comme peut être désignée par la Partie ayant la souveraineté et la juridiction sur ces zones: "(Article 1 (c)).

Dans cette définition, le Protocole souligne l'importance de la gestion des bassins versants et le rôle des cours d'eau dans le transport des polluants des sources terrestres vers le milieu marin. Cependant, les cours d'eau ont également des rôles écosystémiques uniques, notamment en tant qu'habitats pour les espèces sauvages rares et menacées d'extinction et en tant que corridors écologiques pour les espèces catadromes.

Au-delà des cours d'eau, la connectivité écologique doit être considérée comme importante pour maintenir le flux de nutriments et faciliter les déplacements locaux pour le frai, la nurserie, la nourriture et les abris. En tant que tel, il est important de maintenir la connectivité entre des habitats similaires et entre différents types d'habitats.

Le programme de coopération SPAW maintient donc la connectivité entre les réseaux écologiques locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux.

Principe II : Le programme de coopération devrait augmenter la probabilité de produire les résultats et l'impact souhaités :

- Au niveau de l'aire protégée, du paysage / écosystème, du pays, de la sous-région et de la région.
- En évaluant la performance des projets, programmes, aires protégées et réseaux écologiques et d'activités.
- En évaluant l'impact des programmes nationaux pour les aires protégées et la gestion des espèces, les sous-programmes SPAW et le programme SPAW.

Principe III : L'engagement du public est une stratégie nécessaire pour améliorer les résultats et l'impact grâce à l'utilisation de pratiques de gouvernance partagée (qui impliquent le secteur civil et le secteur privé).

Principe IV : Le programme de coopération SPAW devrait faciliter l'intégration de la planification de la conservation au niveau national, notamment en :

- Les mécanismes de coopération et les interventions soutenues fournissent un contexte permettant aux pays d'articuler, de concevoir et de mettre en œuvre des interventions qui atteignent plusieurs objectifs nationaux et s'acquittent de leurs obligations internationales en matière de conservation.
- L'alignement des projets nationaux et régionaux réduit les coûts des programmes, crée des synergies et améliore les résultats et les impacts.

Principe V : La Convention de Carthagène et ses protocoles devraient fonctionner comme l'un des principaux mécanismes de traduction des objectifs et cibles environnementaux régionaux et mondiaux pour une application nationale, tout en traduisant simultanément les besoins et les conditions nationaux pour éclairer les accords et interventions régionaux et mondiaux. En d'autres termes, les arrangements et programmes de gouvernance multilatérale pour la gestion des écosystèmes côtiers et marins dans les Caraïbes devraient être mis en œuvre dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes lorsque cela est possible. Cette approche est appropriée en raison du fait que :

- La mer des Caraïbes est considérée comme une mer peu profonde, semi-fermée, d'une grande diversité biologique. Les caractéristiques océanographiques et écologiques particulières de la mer des Caraïbes sont reconnues dans la désignation de la mer des Caraïbes comme zone spéciale par l'Organisation maritime

internationale et l'ONU Environnement.

- La mer des Caraïbes est un vaste écosystème marin, et les interventions menées par des programmes et des pactes nationaux, régionaux ou internationaux devraient être sensibles à cet écosystème.
- Le grand écosystème marin des Caraïbes est une ressource commune à plusieurs pays, et la Convention de Carthagène en tant que traité contraignant qui fournit le cadre juridique d'une action coopérative dans l'espace partagé.

L'application du principe V exigera que les Parties contractantes à la Convention de Carthagène mettent à jour la convention et ses protocoles pour y incorporer de nouveaux concepts, objectifs (en particulier pour la biodiversité et les objectifs de développement durable), de nouvelles normes pour la participation des organisations de la société civile et prévoir des mécanismes pour l'accès du public à l'information.

4. Portée du programme de coopération SPAW

Afin d'atteindre les objectifs du Protocole SPAW, le programme de coopération doit soutenir à la fois la programmation nationale et régionale.

Le programme de coopération peut être conçu pour un développement par étapes qui se concentre séquentiellement sur: (i) les AP et les espèces de la liste SPAW; (ii) les réseaux écologiques; (iii) les écosystèmes; et (iv) les programmes internationaux et les accords multilatéraux sur l'environnement. En variante, le programme peut être conçu pour être appliqué à plusieurs échelles et / ou prendre en charge plusieurs accords de collaboration.

Indépendamment du processus de développement du programme, chaque accord de collaboration doit avoir des objectifs clairement définis, doit articuler comment l'accord soutient la réalisation des objectifs du Protocole SPAW, doit définir des mécanismes de gouvernance, doit disposer de ressources appropriées ou de plans de mobilisation de ressources, et identifier les mécanismes de reporting et d'évaluation.

Les domaines d'intérêt des accords de collaboration sont les suivants :

- Aires protégées et écosystèmes associés / adjacents ;
- Espèces sauvages rares, menacées et en voie de disparition ;
- Environnements nationaux favorables ;
- Réseaux écologiques (nationaux, sous-régionaux et SPAW) ;
- Programmes régionaux (qui peuvent inclure des pays non SPAW) ;
- Activités spécifiques à SPAW pour la protection des écosystèmes ou à l'appui d'autres protocoles de la Convention de Carthagène ;
- Développement des capacités ;
- Développement de systèmes d'aide à la décision ; et
- Évaluation des résultats, des performances et de l'impact.

Les accords de collaboration qui soutiennent l'environnement national propice seront axés sur l'élaboration de cadres politiques et juridiques harmonisés et sur la production de directives techniques et d'autres documents d'appui. Ceci comprend:

- (a) L'harmonisation des plans des systèmes nationaux d'aires protégées soutient les orientations stratégiques à long terme pour le développement des aires protégées.
- b) Harmonisation des politiques et stratégies concernant les objectifs et les plans d'intervention visant à protéger les ressources côtières et marines partagées.
- c) Protocoles de suivi et d'évaluation.
- d) Des conseils pour l'application des outils et processus d'évaluation d'impact afin de prévenir les effets néfastes des activités de développement sur les aires protégées, d'autres zones spéciales et des écosystèmes fragiles.

(e) Harmonisation des exigences de déclaration SPAW avec les exigences de l'accord multilatéral sur l'environnement lorsque cela est possible afin de faciliter une augmentation des rapports en réduisant le fardeau des gouvernements dans les Caraïbes.

5. Modalités de Coopération

Les accords de collaboration peuvent être permanents ou limités dans le temps et peuvent être mis en place pour soutenir une intervention spécifique ou plusieurs initiatives. Il est prévu que les accords de collaboration prendront les formes suivantes:

a) Collaboration bilatérale pour répondre aux préoccupations nationales ou transfrontières.

(b) Accords de collaboration multi-pays, en particulier pour l'établissement et la gestion de réseaux écologiques. La base scientifique, les mécanismes et les ressources pour la collaboration, les évaluations des performances et d'autres questions pertinentes devraient être élaborés dans un plan de développement de réseau.

(c) Réseaux d'activités impliquant des professionnels, des institutions ou un mélange des deux. L'objectif, les rôles, les modalités de gouvernance, les modalités opérationnelles, les systèmes d'évaluation et les autres exigences de développement et de gestion du réseau doivent être précisés dans le plan de développement de chaque réseau établi.

(d) Le financement pour soutenir le programme de coopération et l'arrangement individuel de collaboration sera convenu entre les participants et le Secrétariat SPAW et le Centre d'Activité Régional SPAW.

e) Les rapports et l'évaluation du programme de coopération seront coordonnés par le Secrétariat, reconnaissant pleinement que chaque accord de collaboration doit intégrer des mécanismes d'établissement de rapports et d'évaluation

6. Évaluation de la performance et de l'impact

(a) Domaines d'intérêt:

- Efficacité de la gestion des aires protégées et performance écologique.
- Réseau écologique SPAW.
- Réseaux d'activités SPAW.
- Sous-programmes SPAW.
- Programme SPAW.

(b) Définition de bases de référence, d'objectifs et de systèmes de suivi

(c) Saisie, gestion et accès des données

Annexes

- Arrangements de coopération actuels et recommandés dans le cadre du programme SPAW
- Accords environnementaux multilatéraux signés par les Parties SPAW ou pertinents pour le programme SPAW

ANNEXE 4

Invitation aux réunions de coordination entre le groupe de travail du STAC sur les AP et les consultants du projet ACP-AME III

From: CAUMETTE Camille - DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW <camille.caumette@developpement-durable.gouv.fr>

Sent: Wednesday, October 7, 2020 11:40 AM

To: amgonzalez@minambiente.gov.co <amgonzalez@minambiente.gov.co>; areas.protegidas@coralina.gov.co <areas.protegidas@coralina.gov.co>; cyrille.barnerias@afbiodiversite.fr <cyrille.barnerias@afbiodiversite.fr>; director@dcnanature.org <director@dcnanature.org>; efsalamanca@gov.tc <efsalamanca@gov.tc>; emma.doyle@gcfi.org <emma.doyle@gcfi.org>; eric.tromeur@developpement-durable.gouv.fr <eric.tromeur@developpement-durable.gouv.fr>; GARDNER Lloyd <lsg_jr@hotmail.com>; gonzalo.cid@noaa.gov <gonzalo.cid@noaa.gov>; juan.gonzalez@ambiente.gob.do <juan.gonzalez@ambiente.gob.do>; manager@naturefoundationsxm.org <manager@naturefoundationsxm.org>; phoetjes@gmail.com <phoetjes@gmail.com>; ricardo.rodriguez@ambiente.gob.do <ricardo.rodriguez@ambiente.gob.do>; Samantha Dowdell - NOAA Federal <samantha.dowdell@noaa.gov>; ileana.lopez@un.org <ileana.lopez@un.org>; ankur.deb@un.org <ankur.deb@un.org>; procambarus2@gmail.com <procambarus2@gmail.com>; nabrown@btinternet.com <nabrown@btinternet.com>

Cc: PIVARD Sandrine (Cheffe du CAR-SPAW) - DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW <Sandrine.PIVARD@developpement-durable.gouv.fr>; BARTHELAT Fabien (adjoint à la directrice CAR-SPAW) - DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW <fabien.barthelat@developpement-durable.gouv.fr>; jodi.johnson@un.org <jodi.johnson@un.org>

Subject: Networks meeting schedule

Dear all,

Considering your answers on the Doodle we have selected two dates for the meetings. Find below the schedules and the Zoom links to join the discussion :

Ecological Network

Date : October 13th Time :10am La Paz (UTC+4)

Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/7564429220?pwd=bkhtRINxL3E3SnZCTU1oSFNHcHJNQT09>

Meeting ID : 756 442 9220

Password : 1

Social Network :

Date : October 15th Time :10am La Paz (UTC+4)

Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/7564429220?pwd=bkhtRINxL3E3SnZCTU1oSFNHcHJNQT09>

Meeting ID : 756 442 9220

Password : 1

Please note that Nicole Brown and Bill Kiene will be invited to introduce their respective project on the social and ecological networks.

We thank you in advance for your collaboration and participation,

Best Regards,

Camille Caumette

----- Message transféré -----

Sujet : Re: Networks meeting schedule

Date : Thu, 8 Oct 2020 17:06:22 -0400

De : PIVARD Sandrine - DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW <Sandrine.PIVARD@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW

Pour : lsg_jr <lsg_jr@hotmail.com>, CAUMETTE Camille - DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW <camille.caumette@developpement-durable.gouv.fr>, amgonzalez@minambiente.gov.co <amgonzalez@minambiente.gov.co>, areas.protegidas@coralina.gov.co <areas.protegidas@coralina.gov.co>, cyrille.barnerias@afbiodiversite.fr <cyrille.barnerias@afbiodiversite.fr>, director@dcanature.org <director@dcanature.org>, efsalamanca@gov.tc <efsalamanca@gov.tc>, emma.doyle@gcfi.org <emma.doyle@gcfi.org>, eric.tromeur@developpement-durable.gouv.fr <eric.tromeur@developpement-durable.gouv.fr>, gonzalo.cid@noaa.gov <gonzalo.cid@noaa.gov>, juan.gonzalez@ambiente.gob.do <juan.gonzalez@ambiente.gob.do>, manager@naturefoundationsxm.org <manager@naturefoundationsxm.org>, phoetjes@gmail.com <phoetjes@gmail.com>, ricardo.rodriquez@ambiente.gob.do <ricardo.rodriquez@ambiente.gob.do>, Samantha Dowdell - NOAA Federal <samantha.dowdell@noaa.gov>, ileana.lopez@un.org <ileana.lopez@un.org>, ankur.deb@un.org <ankur.deb@un.org>, procambarus2@gmail.com <procambarus2@gmail.com>, nabrown@btinternet.com <nabrown@btinternet.com>

Copie à : BARTHELAT Fabien (adjoint à la directrice CAR-SPAW) - DEAL Guadeloupe/OH/CARSPAW <fabien.barthelat@developpement-durable.gouv.fr>, jodi.johnson@un.org <jodi.johnson@un.org>

dear Lloyd, dear all,

allow me to clarify: those two meetings are the opportunity to coordinate the MPA working group task force with the means and the consultants of the ACP project.

the purpose is not to listen to something done nor to review something done but to put all our brains together to **produce together the outcomes** that will meet both **the expectations of the project funders AND of Signatory Parties of the SPAW protocol about the regional human network and the SPAW ecological program**;

Of course the ACP consultants are very welcome to share some documents on the platform, and all of us to get acquainted with those documents and then all the work produced within the working group including the one you shared with us recently on it so facilitate discussions. At the end of the meetings we need to have decided what (precised targets), who (consultant + some members) and how (according to which organisation.schedule) the two assigned tasks we have collectively will be produced in the next 2 months.

I thus count on all of you and am looking forward to our meetings next Tuesday and Thursday. and don't hesitate to ask if there is any confusion.

ANNEXE 5

Dernières contributions (par courriel - L. Gardner, S. Dowdell et T. Bervoets)

De Lloyd Gardner

11 février 2021

Bonjour chers collègues,

Mes réflexions sur la question 1 sont bien connues, donc ma réponse ci-dessous traite de la deuxième question:

Quelles sont vos recommandations pour le prochain STAC ? Comment souhaiteriez-vous que le groupe de travail poursuive ses travaux et quels changements / précisions devraient être ajoutés pour permettre au groupe d'achever son mandat sur le programme de coopération ?

Je propose que le STAC reçoive un rapport sur le processus de préparation du programme de coopération et un rapport de synthèse recommandant deux voies à suivre:

Piste 1: Présenter le projet de cadre de coopération comme un document de discussion qui présente la justification d'un cadre de coopération global, et recommander que la préparation de ce cadre global ait lieu au cours du prochain exercice biennal.

Piste 2: Identifier les besoins les plus urgents des sites classés SPAW et recommander la préparation d'une proposition de projet et d'un plan de travail détaillé pour répondre aux besoins prioritaires de ces sites.

Je suppose que les besoins prioritaires nécessiteront différentes modalités opérationnelles de mise en œuvre, de sorte que la mise en œuvre devrait / pourrait être utilisée pour tester l'utilité du cadre de coopération. Sur la base des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de biodiversité de 2020, des menaces liées au changement climatique et des activités de développement, et de la pression croissante en faveur du soutien aux moyens de subsistance, je suggère les activités prioritaires suivantes pour le projet:

- Évaluations de base (y compris l'utilisation publique et les évaluations des menaces).*
- Évaluation de l'efficacité de la gestion et des performances.*
- Plans de gestion mis à jour sur la base d'un modèle convenu, qui sont ensuite utilisés pour déterminer les besoins en capacité.*
- Activités de développement institutionnel et de la main-d'œuvre pour la gestion du site.*
- Politiques nationales et cadres réglementaires.*
- Engagement du public et soutien aux moyens de subsistance de la communauté.*

Chaque site nécessitera une combinaison différente d'interventions, et les pays qui considèrent que leurs sites fonctionnent comme prévu peuvent partager des produits de connaissance, des pratiques et soutenir les activités de renforcement des capacités.

Salutations.

Lloyd.

De Samantha Dowdell

11 février 2021

Points clés de chaque projet:

1er projet soumis en juin 2020

Nous apprécions que ce document corresponde directement à la tâche discutée par le STAC 8 et incluse dans les termes de référence, c'est-à-dire qu'il se concentre sur le développement d'un programme de coopération pour les aires protégées inscrites sur la liste SPAW.

Bien que les experts ne soient pas parvenus à un consensus sur les détails de fond de ce projet, les principaux éléments attendus (objectif, portée, contenu / stratégie) étaient là.

Le processus d'élaboration de ce document, les possibilités de contribution d'experts et la manière dont il serait présenté au STAC étaient relativement transparents et simples.

2e projet soumis en janvier 2021

Nous pourrions juger utile d'affiner des sections spécifiques de ce document (par exemple, les sections sur les aires protégées, les espèces, les réseaux écologiques, le renforcement des capacités et l'évaluation).

Cependant, nous trouvons un certain nombre d'éléments troublants. Par exemple, nous sommes préoccupés par l'introduction d'un nouvel ensemble de «principes». Ce document établit également des liens avec des engagements, des programmes et des accords externes qui ne sont pas des engagements de la présente Convention ou du Protocole.

Nous sommes également préoccupés par le fait que ce document aille bien au-delà de ce qui avait été précédemment discuté au STAC, et l'idée d'élargir la portée de cette activité pour produire un "cadre de coopération" n'a pas été dûment prise en considération par le Groupe de travail.

À notre avis, pour renforcer efficacement la coopération et la mise en œuvre de la Convention et du Protocole, nous devons prioriser et répondre d'abord à nos plus grands besoins. Ce projet présente un certain nombre d'idées «d'ensemble» qui, selon nous, ne seraient pas réalisables et / ou ne produiraient pas d'avantages tangibles

Recommandations pour le STAC 9 :

Le STAC 9 pourrait demander au groupe de travail d'élaborer un document décrivant les options pour un programme de coopération à l'appui de l'inscription des aires protégées et des aires protégées inscrites (conformément à l'article 7 (2) du protocole SPAW et à l'annexe 1.1.2 du mandat du groupe de travail) .

Ce faisant, le groupe de travail devrait prendre en compte le rapport sur la connectivité écologique et l'examen du CaMPAM présenté au STAC 9.

Le document sur les options devrait inclure un bref aperçu de la coopération actuelle (c'est-à-dire comment l'article 7 (2) est mis en œuvre), identifier les lacunes et les besoins et expliquer comment les options proposées modifieraient le statu quo.

Le STAC 9 pourrait demander au Secrétariat et au CAR-SPAW d'examiner les opportunités de collaboration accrue avec les réseaux d'AMP et les initiatives de renforcement des capacités existants dans la région.

De Tadzio Bervoets

11 février 2021

En ce qui concerne le point 1 :

Il est bien entendu et accepté qu'il est nécessaire de renforcer la coopération et le soutien mutuel à travers divers moyens pour les zones répertoriées SPAW

Le suivi de l'efficacité des AMP devrait être l'une des principales composantes d'un programme de coopération. Ce suivi doit être non classé et doit guider les gestionnaires de zone dans leurs actions de gestion décrites dans les plans de gestion respectifs des aires protégées.

Il faudrait sérieusement considérer la capacité des gestionnaires de zone à répondre aux problèmes émergents et comment la coopération peut accroître cette capacité de réponse. Celles-ci incluent, mais sans s'y limiter, les pandémies, les événements climatiques, les crises financières mondiales et autres. Ce qui précède est applicable à l'échelle locale et régionale.

Je suis d'accord avec Lloyd dans ses commentaires initiaux sur le document qu'il devrait y avoir une section sur les principes directeurs

En ce qui concerne les composants, l'accent devrait en effet être mis sur la promotion de l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles afin d'orienter des décisions politiques judicieuses.

Je suis d'accord avec la suggestion selon laquelle le réseau pourrait être soutenu par le CAR mais que la gouvernance dudit réseau devrait être gérée par une personne ou un bureau dédié distinct du CAR et éventuellement sous la forme d'un RAN.

En ce qui concerne le point 2 :

S'il y a une chose que je pense qui devrait être communiquée pendant le STAC, c'est la nécessité d'un rôle de soutien plus structuré venant du CAR-SPAW. Tous les membres des groupes de travail sont des professionnels occupés et une approche plus structurée avec des dates fixes pour les réunions, un processus d'examen de la documentation soumise avec des dates limites pour la soumission de l'examen final et un éventuel accord sur les documents finaux, etc., contribuerait grandement à garantir l'efficacité des travaux exécutés par les GT. Dans l'état actuel des choses, le soutien structuré du CCR n'est pas suffisant pour permettre au groupe de travail de s'acquitter convenablement de son mandat. Je reconnais que nous nous trouvons actuellement dans une crise mondiale causée par la pandémie, mais cette opportunité devrait être utilisée pour le développement d'un rôle de soutien plus structuré du RAC aux différents groupes de travail, étant donné qu'il s'agit d'un commentaire partagé par d'autres GT également.

J'espère que cela suffit de ma fin et de mes salutations chaleureuses,

Tadzio Bervoets